

Cadre d'Accompagnement pour les Priorités Educatives

Secteur du Collège Pasteur - GENNEVILLIERS

Vu la loi n° 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république.

Vu la circulaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 2014-077 du 04 juin 2014 portant sur la refondation de l'éducation prioritaire.

Le projet national de s'assurer d'une meilleure adéquation de la carte de l'éducation prioritaire avec la difficulté sociale conduit à identifier 2 REP+ et 18 REP pour le département des Hauts de Seine.

Dans ce contexte, le réseau des écoles et du collège Pasteur à GENNEVILLIERS n'intégrera pas à la rentrée 2015 la nouvelle carte de l'Education prioritaire.

Pour autant, il est nécessaire de s'y assurer de la poursuite d'une politique ambitieuse de lutte contre les inégalités sociales au service de la réussite de chacun, de manière différenciée, en assurant des conditions de scolarisation adaptées aux besoins des élèves.

En conséquence, la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine s'engage :

- Pour les écoles maternelles et élémentaires Wallon et Joliot-Curie, à examiner les ouvertures et fermetures de classe dans les mêmes conditions que pour les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP). Il en sera de même pour le régime de décharges de direction.
- Pour l'école maternelle Pasteur, à examiner les ouvertures et fermetures de classe dans des conditions plus favorables que pour les écoles qui ne sont pas classées en réseau d'éducation prioritaire (REP). Pour cette école, le régime de décharge de direction des écoles étant classées en éducation prioritaire sera appliqué jusqu'en 2016.
- Pour les écoles maternelle et élémentaire Caillebotte, à assurer un retour progressif aux conditions d'encadrement départementales hors éducation prioritaire. Pour ces écoles, le régime de décharge de direction des écoles étant classées en éducation prioritaire sera appliqué jusqu'en 2016.
- A maintenir le dispositif de scolarisation des moins de trois ans dans l'école maternelle Pasteur, à examiner avec attention un éventuel projet de création d'un dispositif de ce type dans les écoles maternelles Joliot Curie et Wallon.
- A examiner avec attention un éventuel projet « plus de maîtres que de classes » dans l'école élémentaire Wallon.
- A maintenir le dispositif « plus de maîtres que de classes » à l'école élémentaire Joliot-Curie.

- Pour le collège Pasteur :
 - o à maintenir une priorité pour l'attribution de moyens de l'accompagnement éducatif, même hors classement en REP, ainsi que pour les moyens d'encadrement de la vie scolaire.
 - o à veiller, dans le cadre d'une politique départementale d'allocation progressive des moyens en fonction de la situation sociale de chaque établissement, à l'attribution d'une DGH en lien direct avec la situation sociale objective du collège.
- Pour les écoles et le collège, à mobiliser la coordination éducation prioritaire des REP de GENNEVILLIERS afin de soutenir la dynamique pédagogique du conseil écoles/collège.

Ce cadre d'accompagnement prend effet au 1er septembre 2015 pour une période de trois années scolaires et fera l'objet d'un bilan au cours de l'année 2017-18 pour convenir des modalités de sa reconduite.

Le 18 décembre 2014.
Philippe Wuillamier
Inspecteur d'académie, directeur académique